



**CAHIER DU CONGRÈS DES 27 ET 28 OCTOBRE 2018 DE
L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE
ÉTUDIANTE**

Version Finale

Lieu

Samedi: Université Concordia, Hive Café, étage de la mezzanine, pavillon Hall, au 1455
Maisonneuve Ouest, Montréal

Dimanche: Université Concordia, Local 711 au 7e étage, pavillon Hall, 1455 Maisonneuve
Ouest, Montréal

Heure

9h00

Documents utiles pour le Congrès (disponibles au www.asse-solidarite.qc.ca) :
-Statuts et Règlements de l'ASSÉ
-Code des règles de procédure de l'ASSÉ

COORDONNÉES DU BUREAU DE L'ASSÉ

2065 rue Parthenais B.P. 383

Montréal, Qc, H2K 3T1

Tél : 514-390-0110

Courriel: webmestre@asse-solidarite.qc.ca

Web : www.asse-solidarite.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR.....	4
TEXTES DE RÉFLEXION.....	5
Compte rendu de l'AGS de l'AESFQ.....	5
LETTRES DE DÉMISSION.....	7
Démission de Dorian Desjardins-Leclerc du poste de Secrétaire aux Communications de l'ASSÉ.....	7
LETTRES DE CANDIDATURE.....	8
PROPOSITIONS.....	9
1. Procédures d'ouverture.....	9
1.1. Ouverture.....	9
1.2. Animation.....	9
1.3. Ordre du jour.....	9
1.4. Adoption de procès-verbaux.....	9
2. Bilan.....	10
3. Femmes.....	10
4. Finances.....	10
5. Élections.....	10
6. Plan d'action.....	10
7. Revendications.....	10
8. Avis de motion.....	11
8.1. Dépôt des avis de motion.....	11
8.2. Traitement des avis de motion.....	12
9. Varia.....	13
10. Fermeture.....	13

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. Procédures d'ouverture
 - 1.1. Ouverture
 - 1.2. Animation
 - 1.3. Ordre du jour
 - 1.4. Adoption de procès-verbaux
2. Bilan
3. Femmes
4. Finances
5. Élections
6. Plan d'action
7. Revendications
8. Avis de motion
 - 8.1. Dépôt des avis de motion
 - 8.2. Traitement des avis de motion
9. Varia
10. Fermeture

TEXTES DE RÉFLEXION

Compte rendu de l'AGS de l'AESFQ

Par Anabel Gravel-Chabot, Comité mobilisation - Association des étudiantes sages-femmes du Québec

Voici un petit topo de ce qui s'est dit et fait à l'assemblée générale spéciale des étudiant.e.s sages-femmes du 8 octobre. Je vous le partage dans le but de peut-être vous inspirer pour les votes de grève qui approchent dans vos associations + pour vous informer du changement de tactique de l'AESFQ.

Vous vous rappellerez que nous anticipions beaucoup d'anxiété de la part des étudiant.e.s quant à la reprise des jours de grève, puisque la position de l'administration est que "nous n'avons pas la permission de faire la grève". Les grèves de l'hiver dernier se sont soldées par des reprises et des pénalités académiques car la grève n'a pas été respectée et les cours ont tout de même eu lieu - il a suffi d'une seule étudiante non solidaire. Nous avons donc préparé et adopté à l'unanimité la défense suivante.

- Les ESF refusent de reprendre les jours de grève sauf si :

- a) Nous sommes rémunérées pour le faire
- b) Les objectifs d'apprentissage de nos stages ne sont pas atteints à la fin de ceux-ci

- Les ESF entendent mettre en place des cercles de protection afin de faire respecter leur droit à la grève.

Nous nous basons sur le fait que nos stages sont évalués en terme d'objectifs et non en nombre d'heure. De plus, lorsque nos objectifs ne sont pas atteints, grève pas grève, nos stage sont de toute façon prolongés jusqu'à l'atteinte de ceux-ci. Ces deux concessions visent à envoyer un message clair à l'administration: nous tenons à la qualité de notre enseignement.

Les cercles de protection désignent le piquetage que nous entendons entièrement déléguer à nos alliés. (Si cette phrase vous irrite, prenez une pause pour vous demander pourquoi). Nous avons eu en assemblée de riches échanges sur la notion de privilège et sur la légitimité qu'ont les groupes opprimés à demander la participation des groupes privilégiés.

Cette résolution découle de notre changement de direction dans le but d'éviter le mur de l'épuisement qui se profile à l'horizon. Le comité mob a résolu il y a quelques temps déjà d'abandonner le discours culpabilisant qui polarise nos assemblées et fait de la lutte une source de tension et de division entre nous. Un climat toxique qui nuit à notre santé et à notre survie et qui, au final, ne sert qu'au maintien de notre asservissement. (Si cette posture vous paraît contre-productive, demandez-vous pourquoi).

La violence de nos conditions s'exerce sur nous toutes, et nous refusons catégoriquement de relayer ses messages à l'intérieur de nos rangs. En d'autres mots, ce que nous fait l'ennemi, nous refusons de l'internaliser. Pour les ESF, pour les femmes, la grève est un privilège parfois inaccessible. Nous dénonçons cette aliénation sans la condamner: aucune de nous n'y a consenti.

Nous savons que l'instauration d'un meilleur climat est responsable du taux de participation élevé des étudiant.e.s et de leur solidarisation massive vers la grève. Nous avons obtenu un taux de participation de 77% et la proposition de grève a été adoptée avec une majorité de 69%.

Durant la semaine de grève, notre action principale sera le REPOS. Nous centrons dès maintenant nos actions sur les thèmes de la restauration de la dignité et du pouvoir d'agir, sur la guérison, sur la sororité et sur le respect de nos limites. Nous croyons qu'il s'agit là de la meilleure voie pour reprendre le contrôle de nos moyens. (Je vous invite une fois de plus, si cela vous dérange, à vous questionner). Nous travaillons à la rédaction d'un manifeste permettant de rendre visible nos vécus, et ce dans l'espoir d'une solidarisation massive des femmes et des milieux féministes. Les étudiant.e.s sages-femmes sont, plus que jamais, disponibles pour soutenir par la parole et le geste les revendications féministes de toutes les associations alliées.

LETTRES DE DÉMISSION

Démission de Dorian Desjardins-Leclerc du poste de Secrétaire aux Communications de l'ASSÉ

Bonjour camarades,

C'est avec regret que je dois vous annoncer ma démission au poste de secrétaire aux communications de l'ASSÉ et des autres tâches que j'assumais au sein de l'association (ex: rôle de porte-parole, suivi avec des associations étudiantes)

Ce n'est pas par manque de conviction, mais simplement car la conciliation entre mon emploi, mes études mon implication et ma vie personnelle est impossible. Je sais que ce l'est et l'a été pour plusieurs personnes et je les envie, mais ce n'est malheureusement pas mon cas. Je n'a pas l'énergie nécessaire pour tout faire correctement en même temps, alors je commençais à tout faire tout croche dans tous les domaines, et ne pouvais plus continuer ainsi.

J'y ai longuement pensé et en ai discuté avec plusieurs personnes avant d'en venir à la décision de prendre une pause de mon implication militante pour la première fois depuis que je l'ai commencée au cégep, il y a de cela déjà 5 ans. Je ne suis pas fermé.e à l'idée de donner un coup de main de temps en temps (en donnant des ateliers en camp de formation, par exemple), mais j'ai grandement besoin de me concentrer sur les autres sphères de ma vie.

Solidairement,

Dorian Desjardins-Leclerc

LETTRES DE CANDIDATURE

PROPOSITIONS

1. PROCÉDURES D'OUVERTURE

1.1. Ouverture

1.2. Animation

1.3. Ordre du jour

1.3.1. Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Procédures d'ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Animation

1.3. Ordre du jour

1.4. Adoption de procès-verbaux

2. Bilan

3. Femmes

4. Finances

5. Élections

6. Plan d'action

7. Revendications

8. Avis de motion

8.1. Dépôt des avis de motion

8.2. Traitement des avis de motion

9. Varia

10. Fermeture

Déposée par le Conseil Exécutif (19 octobre 2018)

1.4. Adoption de procès-verbaux

2. BILAN

2.1. Que le conseil exécutif fasse le bilan du travail effectué par l'équipe nationale. Que ce bilan soit suivi d'une période de questions-réponses de 10 minutes.

Déposée par le Conseil Exécutif (19 octobre 2018)

2.2. Que l'on tienne un tour de table sur le début de l'année d'une durée maximale de 3 minutes par association. Que ce tour de table soit précédé d'un temps de préparation de 5 minutes.

Déposée par le Conseil Exécutif (19 octobre 2018)

3. FEMMES

3.1. Que l'on tienne des caucus non-mixtes hommes/femmes/DOISG sur les politiques contre les violences sexuelles. Que ces caucus soient d'une durée de 45 minutes et soient suivis d'un retour en congrès d'un maximum de 5 minutes par caucus.

Déposée par le Conseil Exécutif (19 octobre 2018)

4. FINANCES

4.1. Que le conseil exécutif fasse une présentation de 20 minutes sur les finances. Que cette présentation soit suivie d'une plénière de 20 minutes.

Déposée par le Conseil Exécutif (19 octobre 2018)

5. ÉLECTIONS

6. PLAN D'ACTION

6.1. Que l'on fasse des caucus non mixtes cégeps/universités d'une durée de 60 minutes sur le plan d'action pour la campagne annuelle de l'ASSÉ. Que ces caucus soient suivi d'un retour en congrès d'une durée maximale de 5 minutes par caucus.

Déposée par le Conseil Exécutif (19 octobre 2018)

7. REVENDICATIONS

8. AVIS DE MOTION

8.1. Dépôt des avis de motion

Considérant que depuis quelques années, particulièrement depuis le printemps 2015, l'ASSÉ est une organisation qui, malgré l'implication inestimable de plusieurs militantes et militants, ne semble plus en mesure de répondre aux préoccupations de ses membres;

Considérant que les quelques actions concrètes mises en œuvre dans les dernières années par l'ASSÉ, telles que les campagnes nationales, (qui n'ont malheureusement pas été déployées) n'ont pas porté fruit; Considérant la trop grande solitude militante de plusieurs associations membres dites des régions;

Considérant qu'une instance étudiante nationale doit avant tout être le reflet, l'expression, de ses associations membres et des militantes et militants qui les animent;

Considérant les difficultés récurrentes de communication et de collaboration qui ont causés la dégradation de nos relations avec l'ASSÉ;

Considérant l'opacité, maintes fois soulignée, qui entoure la question des finances;

Considérant le faible nombre de personnes exécutantes de l'ASSÉ de manière récurrentes depuis les dernières années – que ce soit par absence totale de candidature ou par démission avant la fin du mandat

Considérant que l'Assemblée générale de l'Association générale étudiante de la faculté des lettres et des sciences humaines (AGEFLESH) a adopté une proposition demandant la dissolution de l'ASSÉ;

8.1.1. Il est proposé : De procéder à la dissolution de l'ASSÉ. Pour ce faire, de mettre en place un processus rigoureux de dissolution, processus établi selon des modalités et des étapes jugées appropriées par les associations membres et conforme à la loi. Qu'au terme de ce processus, ou en parallèle, soit créé un espace de réflexion et d'échange transitoire afin de jeter les bases de ce qui pourrait, et de ce qui doit, suivre.

Déposé par l'AGEFLESH le 24 octobre 2018

Considérant que l'ASSÉ a un budget qu'elle qualifie d'« austère »,

Considérant que les camps de formation de l'ASSÉ sont très populaires auprès des étudiants de l'AGÉÉTUL, et donc que les frais d'instance dus à l'ASSÉ s'annoncent élevés,

Considérant que l'AGÉÉTUL est une très petite association étudiante (30 membres), et que, conséquemment, son budget n'est pas élevé,

8.1.2. Que l'AGÉÉTUL débourse pour le tiers des frais d'instance, et ainsi, que le reste des frais (2/3) soient couverts par le fonds d'entraide de l'ASSÉ.

Déposé par l'AGÉÉTUL le 23 octobre 2018

8.2. Traitement des avis de motion

8.2.1. Considérant que les associations membres n'ont toujours pas les mandats nécessaires pour voter en faveur d'une proposition de dissolution;

Considérant que plusieurs critiques sont actuellement portées envers l'ASSÉ, ainsi que par le passé;

Considérant les hauts et les bas de l'organisation nationale depuis sa fondation;

Considérant les circonstances lors desquelles la campagne annuelle a été adoptée l'an dernier (épuisement des forces militantes féministes);

Que l'ASSÉ organise à l'automne prochain un Congrès d'orientation sur la question de la restructuration et de la mise à jour de ses structures et qu'on invite les associations non-membres.

Proposée par : AGEPPP-UL (Congrès des 21 et 22 avril 2018)

8.2.2. Qu'à l'article 7 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ, l'on modifie « 3\$ » par « 4,50\$ » et les « 1,50\$ » par « 2,25\$ ».

Déposé par le Conseil Exécutif (Congrès des 21 et 22 avril 2018)

8.2.3. Que l'on biffe la phrase « Ces Assemblées ou Référendums doivent se tenir au cours d'une même année scolaire » de l'article 7 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ sur les cotisations, pour qu'il se lise comme suit:

ARTICLE 7 : COTISATIONS

Les associations étudiantes membres doivent cotiser à raison de 3 \$ par étudiante et étudiant par année scolaire. Les versements doivent être de 1,50 \$ avant le premier octobre pour la session d'automne, et de 1,50 \$ avant le premier février pour la session d'hiver.

Nonobstant la formule d'amendement décrite au Chapitre 11, la cotisation des associations étudiantes ne peut être modifiée que sur décision des deux tiers (2/3) des associations membres via une Assemblée générale ou un Référendum. Le nouveau barème de cotisation s'applique à compter de l'année scolaire suivante.

Cinq pourcent (5 %) des cotisations reçues vont au fonds d'entraide décrit en Annexe F.

Déposé par le Conseil Exécutif le 23 septembre 2018

8.2.4. Que l'on biffe les mots « au courant du mois de mars de chaque année » de l'article 16.3 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ, pour qu'il se lise comme suit :

Le Congrès femmes se réunit annuellement ou peut être convoqué à tout moment si le besoin s'en fait sentir et prendrait la forme d'un Congrès Femmes extraordinaire. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.

Déposé par le Conseil Exécutif le 23 septembre 2018

8.2.5. Que l'on biffe les mots « se réunit annuellement au courant du mois de mars de chaque année ou » de l'article 16.3 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ, pour qu'il se lise comme suit :

Le Congrès femmes peut être convoqué à tout moment si le besoin s'en fait sentir et prendrait la forme d'un Congrès Femmes extraordinaire. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.

Déposé par le Conseil Exécutif le 23 septembre 2018

8.2.6. Que l'on remplace l'article 16.3 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ, par celui-ci :

Le Congrès femmes remplace le congrès ordinaire généralement tenu au mois de février de chaque année. Il peut également être convoqué à tout moment si le besoin s'en fait sentir et prendrait la forme d'un Congrès Femmes extraordinaire. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.

Déposé par le Conseil Exécutif le 23 septembre 2018

8.2.7. Que l'on ajoute les mots « de 8\$ par repas, pour un maximum » à l'article 8.5 de la Politique de dépenses de l'ASSÉ, pour qu'il se lise comme suit :

Les dépenses pour les repas, à raison de 8\$ par repas, pour un maximum de 24\$ par jour.

Déposé par le Conseil Exécutif le 23 septembre 2018

9. VARIA

10. FERMETURE